

Projet FORAFRI
Document de travail n° 1

Les Acteurs de la Gestion Forestière en Afrique Centrale et de l'Ouest



Norbert Gami - Charles Doumenge
Novembre 2001





Remerciements

Ce document est le résultat d'une réflexion menée par l'équipe du projet Forafri dans le cadre de ses activités pour l'année 2001. Nous remercions les différents collègues qui nous ont fait parvenir leurs remarques, tant sur le fond que sur la forme.

Nous tenons à remercier en particulier : Eric Forni, Daou Véronique Joiris, Jacques Mercoiret, Robert Nasi, Grazia Borrini Feyerabend, Assitou Ndinga, Patrick Falcone, Alain Chaudron, Jacques Biau et Jean-Guy Bertault.



Table des matières

Introduction	4
La typologie retenue	5
1 - Les acteurs politiques	7
2 - Les acteurs de la gestion	12
3 - Les acteurs de l'appui-conseil	19
4 - Les acteurs de la recherche	24
5 - Les acteurs de la formation	28
6 - Les acteurs du financement	31
Discussion	34
Bibliographie indicative	36
Sigles et abréviations	37



Introduction

Le projet Forafri a pour objectifs le transfert des connaissances scientifiques auprès des acteurs du secteur forestier d'Afrique centrale et occidentale côtière ainsi que l'appui à la recherche forestière régionale. Il s'inscrit dans une dynamique plus large visant à favoriser la gestion et l'aménagement durable des forêts denses humides de cette partie de l'Afrique.

Le présent document participe du premier de ces deux objectifs. C'est un des éléments qui a nourri la réflexion du projet Forafri pour une stratégie de communication du projet (Mercoiret, 2001). Toutefois, l'intérêt plus large d'un tel panorama des acteurs forestiers – manifesté par plusieurs des partenaires du projet – nous a incité à le publier sous forme d'un document de travail destiné à une diffusion plus large.

La gestion durable des écosystèmes forestiers est un vaste domaine qui fait intervenir divers acteurs à des niveaux variables et, par conséquent, des besoins aussi diversifiés dans le transfert des connaissances capitalisées par un projet tel que Forafri. Il convient donc, avant toute démarche de transfert des connaissances, d'identifier les acteurs concernés puis de les regrouper en fonction de certaines caractéristiques fonctionnelles, des besoins exprimés ou non par ces acteurs, des objectifs du projet, etc. Ces regroupements permettent de faire ressortir les similitudes et les différences entre ces groupes d'acteurs, et d'effectuer des choix et des priorités dans les actions de communication.

Bien que des informations existent sur les acteurs forestiers dans divers documents ayant trait à la région ou d'intérêt plus large (par exemple : Bahuchet *et al.*, 2001; Borrini-Feyerabend, 1997 ; Borrini-Feyerabend *et al.*, 2000 ; Colfer *et al.*, 2000 ; Doumenge *et al.*, 1994 ; Forests Monitor, 2001), un panorama général des acteurs forestiers d'Afrique centrale et occidentale côtière n'était pas disponible. Celui que nous vous présentons ici n'est probablement pas complet, ni le seul qu'il soit possible de dessiner. Les critères de choix de la typologie adoptée sont précisés plus loin. Ce panorama n'est pas non plus le résultat d'un travail de recherche approfondi mais plutôt celui d'une réflexion pratique et d'une compilation des connaissances des auteurs en la matière. Il est donc perfectible et sujet à débats. C'est avant tout un document de travail destiné à provoquer réflexions et discussions.

La portée géographique du projet Forafri recouvre l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale côtière. Toutefois, étant donné l'expérience des auteurs, le présent document repose essentiellement sur leur connaissance du secteur forestier en Afrique centrale. Si de nombreux éléments peuvent sans aucun doute être valables pour les pays francophones d'Afrique côtière humide, la Côte d'Ivoire en particulier, il reste certain que nombre des caractéristiques spécifiques à cette région n'ont pu être prises en compte comme il se devrait. Cela pourra être complété ultérieurement.



La typologie retenue

Dans les tableaux qui suivent, nous nous sommes attachés à recenser les acteurs jouant un rôle direct dans la gestion, l'exploitation et la conservation des forêts ou ayant un impact non négligeable dans ce domaine. D'autres acteurs peuvent avoir un impact plus indirect ou moins notable sur les forêts. Nous ne les avons généralement pas pris en compte car cela risquait d'alourdir inutilement tableaux et textes.

Toutefois, dans des pays éminemment forestiers comme le Gabon ou la Guinée Equatoriale, quels acteurs, quelles activités n'ont pas de liaison avec la forêt, n'ont pas d'impact direct ou indirect sur ces ressources ? Par exemple, une baisse prévisible des revenus du pétrole peut entraîner un regain d'intérêt pour la forêt. Les activités pétrolières off-shore peuvent avoir un impact sur les mangroves et toute la zone côtière du fait de pollutions par les hydrocarbures. Bien que nous soyons conscients de ces liaisons, nous n'avons fait que mentionner leur existence sans entrer dans le détail de ces autres secteurs d'activités.

La typologie des acteurs que nous avons utilisé est basée sur une approche croisée «fonctionnelle» et «institutionnelle» :

- nécessaires à la prise de décision : certains prennent les décisions, d'autres encore les exécutent ou apportent un appui financier à la gestion et à l'aménagement des forêts ;
- ces acteurs sont aussi structurés en groupes organisés, plus ou moins reconnus en tant qu'entités distinctes ou groupes d'intérêts : organismes publics, entreprises privées, ONGs ou associations, etc.

Ces acteurs sont ensuite regroupés en fonction de leur domaine d'activité principal, eaux et forêts et environnement d'un côté, autres secteurs de l'autre.

Le premier tableau présente ainsi ceux qui ont un rôle politique et décisionnel : les décideurs politiques. Le suivant rassemble ceux qui sont directement impliqués dans la planification, la gestion et l'aménagement des forêts : les gestionnaires. Les quatre autres incluent successivement les acteurs engagés dans l'appui-conseil aux gestionnaires mais aussi aux décideurs, la recherche, l'enseignement et la formation, ainsi que le financement du secteur.

Si la plupart de ces organismes sont basés dans la région, certains interviennent à partir d'autres pays. C'est, par exemple, le cas de grandes sociétés forestières ou d'ONGs internationales. Pour chaque grande catégorie, nous avons dissocié les acteurs en fonction de leur sphère d'influence privilégiée, de leur échelle d'action habituelle, en partant du niveau global (mondial) vers le local. Même si un type d'acteur particulier se trouve mentionné en face d'une échelle donnée, cela ne veut pas dire qu'il ne puisse présenter des connections, avoir de l'influence ou des impact a d'autres échelles. Dans ce cas, des commentaires appropriés sont insérés dans le texte relatif à ces acteurs.

Les « acteurs institutionnels » sont inscrits au croisement des lignes et des colonnes. Etant donné que nous nous adresserons au final à des personnes physiques et non pas seulement à des institutions (personnes morales), nous avons précisé quelles étaient les personnes clefs au sein de chaque institution identifiée. Certains tirent directement leurs revenus des ressources forestières ; d'autres ont une influences sur le



secteur forestier mais ne tirent pas leur revenus directement de l'exploitation de la forêt, du moins en théorie. Certains sont favorables à la gestion durable des ressources, voire garants de leur pérennité ; d'autres, au contraire, résistent à la mise en place d'une gestion durable. Certains sont garants des intérêts collectifs ; d'autres sont seulement menés par leurs intérêts individuels.

Enfin, chaque tableau est accompagné d'un texte faisant référence aux colonnes et aux lignes, de gauche à droite et du haut vers le bas du tableau.



1 - Les acteurs politiques

Les décideurs politiques jouent le rôle principal dans l'élaboration et la mise en application des politiques forestières arrêtées tant au niveau international, régional, que national, provincial ou local. Ils définissent le cadre général dans lequel agissent les autres acteurs et ont, par ce biais, un impact important sur ces derniers. Ils sont en retour influencés par les autres acteurs en proportion du degré d'organisation et de la capacité de « lobbying » de ces acteurs, ainsi que des relations traditionnelles définissant les liens entre ces « élites » et leur base ou leurs réseaux de connaissances.

Le tableau suivant rassemble quelques éléments de réflexion sur les caractéristiques de fonctionnement de ces acteurs et leurs motivations, en particulier vis-à-vis de la gestion et de l'exploitation durable des ressources forestières.

Motivations pour un développement durable	Autres motivations (dérives)	Mode de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> • Garant de l'intérêt collectif. • Responsables de la gestion durable des ressources, et de la conservation de la biodiversité pour les générations futures. • Doivent équilibrer solidarités internationales et défense des intérêts nationaux. • Responsables du développement socio-économique des populations. • Garants des principes et valeurs éthiques, démocratiques, écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les intérêts privés passent avant les intérêts collectifs. • Priorité aux intérêts nationaux au détriment de la solidarité internationale. • Laisse-faire et laxisme au nom du réalisme politique ou à cause du découragement. • Sensibilité plus grande au lobbying productiviste ou spéculatif qu'aux pressions éthiques. • Les dérives affaiblissent leur crédibilité et celle des principes qu'ils sont chargés de défendre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de temps, peu de disponibilité en général, et pour l'information en particulier. • Besoin d'informations, claires, précises, concises. • Une idée à la fois. • Prudence tactique par rapport aux informations reçues ou à diffuser. • Rarement techniquement compétents. • Dépendance et sensibilité aux événements.

Source : Mercoïret, Doumenge et Gami (in Mercoïret, 2001)

Qu'il s'agisse des représentants des organisations internationales ou des acteurs politiques régionaux et nationaux (Préfets, Gouverneurs, Ministres, Représentants des états des les institutions régionales), toutes ces personnalités maîtrisent souvent peu le domaine forestier ou environnemental. Elles sont nommées par les pouvoirs exécutifs dont elles dépendent et possèdent toujours un réseau de relation et de clientèle leur permettant d'obtenir ce type de poste. Seuls, les Chefs d'états ou les parlementaires élus peuvent généralement se prévaloir d'une légitimité par les urnes et affirmer représenter leurs électeurs.

Toutes ces personnes ont reçu et retiennent une parcelle plus ou moins importante de pouvoir. Elles utilisent très souvent leur position pour la conforter par des attitudes paternalistes et de relation de type clientéliste ou « néo-patrimonial ». Ceci conduit généralement à une personnalisation du pouvoir et à l'appropriation privée des ressources collectives, en contradiction avec leur statut de garant des intérêts collectifs.

Bien entendu, ce schéma très général ne reflète qu'une partie de la réalité. Certains de ces acteurs politiques sont réellement conscients du rôle clef qu'ils jouent dans le sens d'un développement durable des sociétés humaines dont ils sont les représentants. D'autres sont aussi poussés à agir dans le sens du bien collectif par



leurs interlocuteurs, ONGs et bailleurs de fonds en particulier. Ces autres acteurs, ainsi que les grandes sociétés privées – dont nous parlerons plus en détail ultérieurement (chapitres 2, 3 et 6) – sont capables de faire pression et d'influer sur les décisions prises par les politiques. Ils jouent un rôle important dans les équilibres dynamiques intérêts collectifs - intérêts privés.

N'étant pas des spécialistes des domaines pour lesquels ils doivent prendre des décisions, ces politiques sont épaulés par des techniciens, par des personnes qui préparent pour eux les textes des politiques forestières et environnementales, les textes de lois, règles et procédures. Ces personnes sont en général membres des administrations et, à ce titre, responsables de la gestion des ressources (chapitre 2). Parfois – et de plus en plus maintenant – d'autres acteurs sont aussi impliqués ou consultés dans les processus de préparation des textes : représentants du secteur privé, d'ONGs ou de bailleurs de fonds, acteurs de la gestion forestière, de l'appui-conseil, voire de la recherche. Leur degré de participation et d'influence est très variable, fonction en particulier de leur poids économique ou politique et de leur degré d'organisation.

Eaux et Forêts et Environnement

Il est clair que les politiques et les accords internationaux sur la conservation de la biodiversité, l'utilisation et la conservation des forêts, peuvent considérablement influencer et parfois même prévaloir sur les politiques nationales, par exemple par le biais du commerce international ou d'autres sanctions. Les acteurs politiques nationaux peuvent potentiellement influencer en retour ces processus internationaux. Toutefois, le poids des représentants des états d'Afrique centrale est souvent minime dans ces fora internationaux. Les raisons sont liées au manque de concertation préalable et de prises de positions communes, au manque de connaissance des dossiers et de formation en négociation politique au plus haut niveau, voire au manque d'intérêt de certains pour ces débats internationaux.

Diverses institutions internationales telles que la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ou l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux) œuvrent dans le domaine forestier ou y ont une grande influence. Ces organismes sont des organismes techniques et de développement mais ils procurent aussi un cadre à de nombreuses discussions sur les politiques forestières mondiales et à de nombreuses tractations y relatives. Si les pays de la région sont représentés dans ces organisations, leur influence y est souvent faible au regard de celle des représentants des pays développés ou même au sein des groupes d'influence rassemblant les pays en voie de développement.

Des discussions concernant l'avenir et la gestion des forêts prennent aussi place au sein de divers fora plus ou moins liés au système de Nations Unies et aux conventions internationales : Convention sur la diversité biologique, Convention sur les changements climatiques, Convention sur la désertification, Forum intergouvernemental sur les forêts, CITES (Convention internationale sur les espèces en danger), Commission du développement durable, etc. Ces fora et conventions ont une importance capitale pour le développement d'une conscience globale quant à l'avenir des ressources naturelles, en particulier forestières, et d'une gouvernance mondiale de ces ressources. Les débats qui se déroulent dans l'enceinte d'autres conventions internationales (Convention sur les sites du patrimoine mondial, etc.) peuvent avoir un impact politique mais restent souvent plus techniques, politiquement en deçà des conventions mentionnées ici ; nous en reparlerons à propos du troisième tableau.



Au niveau africain, ou plus spécifiquement de l'Afrique centrale, le contexte politique et institutionnel de la gestion forestière a beaucoup évolué au cours des dix dernières années. L'OAB (Organisation Africaine du Bois), institution traditionnellement préoccupée par la valorisation économique des forêts et l'exploitation industrielle du bois, a été renforcée par des initiatives plus souples et plus dynamiques, car moins institutionnalisées, et plus préoccupées de conservation et de développement durable. Citons en particulier la CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale), conférence des ministres et forum multi-acteurs, qui a permis de décloisonner les débats sur les forêts et l'environnement entre acteurs publics, ONGs et secteur privé. L'existence de ce forum a fait réagir divers acteurs, soit dans le sens d'une meilleure collaboration, soit dans celui d'une résistance au changement. Le Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique centrale (qui s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, en 1999) et la Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ont sans aucun doute vu le jour suite aux soubresauts suscités par la CEFDHAC. Le réajustement des rôles et des prérogatives de ces divers acteurs politiques n'est pas terminé et donnera certainement lieu à de nouveaux débats. Le résultat sera-t-il positif pour la gestion durable des ressources ou stérile au point de tuer toute initiative ? Seul l'avenir nous le dira.

Parmi les produits de ces initiatives, on peut noter la préparation d'un Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité en Afrique centrale (PAS) et celle, toute récente, d'un Plan de convergence dérivé du travail des experts ayant participé au suivi du sommet de Yaoundé/COMIFAC. Ce plan se veut un dénominateur commun sur lequel les différents états signataires conviennent de s'entendre pour engager des actions nationales et régionales en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Aux niveaux nationaux, les principales structures et personnes jouant un rôle politico-administratif incluent les Présidents et les Ministres en charge des forêts et de l'environnement, ainsi que leurs proches collaborateurs. On peut y ajouter des cellules de concertation, de coordination ou de planification telle que celle qui est en train de voir le jour au Gabon (CPSE : Cellule de Planification et de Suivi-Evaluation).

Autres secteurs

Dans tous les secteurs non forestiers, il existe des organismes internationaux pouvant avoir un impact sur les forêts. Citons en particulier : la Banque mondiale, la FAO, le FMI (Fonds Monétaire International), la BAD (Banque Africaine de Développement), le PNUD, l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et le culture), l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), l'OCDE (Organisation pour le Commerce et le Développement Economique), etc. Cet impact peut être direct, du fait de l'implication partielle de l'institution dans le secteur forêts-environnement, ou indirecte, par le biais de financements accordés à d'autres secteurs déclenchant en retour d'importants impacts sur les forêts. Les financements agricoles ou pour le développement des infrastructures, par exemple, sont souvent beaucoup plus importants que ceux accordés à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, pouvant mettre à mal des années d'investissement dans le secteur forêt-environnement. Ces investissements ne s'accompagnent généralement pas des mesures nécessaires à la diminution et au contrôle des impacts environnementaux.

Dans les pays de la région, tout un ensemble de ministères ont une influence directe ou indirecte importante sur le secteur forestier. Les personnels en cause n'en sont malheureusement pas toujours conscients ou cultivent au contraire les oppositions afin de sauvegarder leur parcelle de pouvoir. La même remarque étant



valable pour les ministères en charge des forêts ou de l'environnement, au sein desquels les luttes fréquentes entre les divers services hypothèquent toute démarche de développement durable.

Il est en particulier important que soient mis en place des mécanismes de mise en cohérence des diverses politiques sectorielles. Cela commence à se faire dans les divers pays de la région mais reste encore de peu d'effet véritable sur les forêts. Les ministères qu'il convient de citer ici sont ceux du Plan et de l'Aménagement du territoire, de l'Economie et des Finances, du Tourisme, de l'Agriculture ou Développement rural (selon les pays).

Les Ministères de l'Intérieur ont une place un peu à part dans cet ensemble car ils incluent tout un groupe d'acteurs particulièrement importants dans la gestion du territoire, depuis les Gouverneurs de provinces et les Préfets (ou Sous-préfets) jusqu'aux Maires de communes et à tous les chefs des collectivités de base intégrés dans les systèmes politico-administratifs. Tous ont ou peuvent avoir un impact important sur la gestion des forêts, soit du fait de prises de décisions sur l'affectation des terres, la conservation ou l'exploitation des forêts, soit du fait d'attitudes de prédation sur les ressources en question.

Législatif

Les acteurs des corps législatifs jouent un rôle fondamental dans l'édification et la validation des lois forestières ou d'autres secteurs. S'il est clair que la plupart de ces parlementaires ne sont pas des spécialistes du domaine forestier et environnemental, un certain nombre d'entre eux ont manifesté leur volonté d'être mieux informés et de mieux participer aux débats internationaux dans ce domaine. Un réseau régional de parlementaires d'Afrique centrale a ainsi vu le jour en 2001 dans le cadre de la CEFDHAC.

Si de nouvelles lois forestières, incluant mieux les problématiques de développement durable, ont pu être votées dans divers pays, cela est certainement dû en partie à la prise de conscience de certains parlementaires, mais aussi et surtout au lobbying exercé auprès d'eux par les bailleurs de fonds, les ONGs et certains politiques de l'exécutif. Dans le cas du Cameroun, par exemple, ces pressions ont permis une évolution de la loi forestière théoriquement bénéfique à la gestion durable des forêts mais qui n'a pas empêché l'augmentation de fait des attitudes prédatrices de nombreux acteurs politiques, gestionnaires et exploitants. Ces pressions ont été parfois considérées par certains responsables comme des ingérences dans les affaires camerounaises (avec plus ou moins de bonne foi, faut-il le préciser). La relative méconnaissance du secteur forêt-environnement par les parlementaires, ajouté au fait qu'ils ont souvent l'impression que leurs intérêts individuels sont menacés par les changements proposés, constituent des raisons majeures au très long débat qui a précédé l'adoption de la nouvelle loi forestière gabonaise.

Parmi les personnes clefs de ce groupe d'acteurs politiques, il convient de citer en particulier les Présidents des Assemblées nationales ou des Sénats ainsi que ceux des commissions techniques en charge des questions forestières ou environnementales au niveau des deux chambres.



Tableau 1 : Les acteurs politiques

ECHELLE D'ACTION	ACTEURS		Législatif
	Exécutif	Autres secteurs	
Mondiale	Eaux et Forêts et Environnement Institutions internationales, Organisations des Nations Unies (Représentants des états) Fora et Secrétariats de conventions internationales (Secrétaires généraux, Animateurs, Représentants des parties prenantes)	Institutions internationales, Organisations des Nations Unies (Représentants des états)	
Régionale	Représentations régionales des organisations des Nations Unies (Représentants régionaux, Experts) Institutions régionales (Présidents, Secrétaires Généraux, Ministres, Représentants des états) Sommetts périodiques des états (Chefs d'états, Ministres, Responsables du Secrétariat de suivi) Foras (Ministres, Responsables des Secrétariats, Représentants des parties prenantes)	Représentations régionales des organisations des Nations Unies Nations Unies (Représentants régionaux, Experts) Institutions régionales (Représentants nationaux)	
Nationale	Présidents et Cabinets présidentiels (Présidents, Conseillers, Directeurs de Cabinets) Cabinets ministériels (Ministres, Conseillers, Directeurs de Cabinet) Directeurs et Secrétariats généraux (Directeurs Généraux, Secrétaires Généraux) Cellules de concertation ou de coordination avec d'autres ministères (Responsables, Membres)	Cabinets ministériels ou Directions Générales (Ministres, Conseillers, Directeur de Cabinet) Cellules de coordination interministérielles (Responsables, Membres)	Parlements / Assemblées nationales et Sénats (Présidents, Vice Présidents, Présidents de commissions techniques, Parlementaires) Partis politiques (Présidents, Secrétaires généraux)
Provinciale		Gouvernorats et Préfectures (Gouverneurs, Préfets)	
Locale		Communes (Maires) Structures traditionnelles insérées dans le système politique (Chefs de Cantons, de regroupements, de collectivités, de villages)	Parlementaires de localités



2 - Les acteurs de la gestion

Tous ces acteurs ont en commun une participation – voire un intérêt – dans la gestion des ressources forestières. Certains ne tirent pas directement leurs revenus de la forêt, comme par exemple les représentants des administrations ; du moins en théorie. D'autres vivent de l'exploitation des ressources forestières, partiellement ou en totalité : exploitants forestiers, populations rurales.

Dans cette catégorie, outre ceux qui exploitent ou protègent les forêts sur le terrain, nous avons des institutions et des personnes qui ont pour mission de faire appliquer les lois et réglementations (administrations forestières, par exemple) ou qui incitent les acteurs de terrains à les appliquer d'une manière plus ou moins littérale ou « orientée » (administrations, ONGs, bureaux d'études, syndicats). Les administrations doivent en outre contrôler et sanctionner les manquements au respect des règles établies.

Certaines des caractéristiques de ce groupe très diversifié d'acteurs sont précisées ci-dessous.

Motivations pour un développement durable	Autres motivations (dérives)	Mode de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none">• Doivent respecter et pour certains contrôler le respect des règles établies.• Doivent proposer des solutions techniques adaptées à la réalité mais dans le cadre des réglementations.• Peuvent proposer l'évolution des réglementations sur la base de leur expérience (remontée de l'information sur les succès et les échecs).• Doivent contribuer au développement durable des sociétés humaines dont ils forment une partie.	<ul style="list-style-type: none">• Tendance à privilégier les intérêts particuliers au détriment des intérêts collectifs.• Tendance à profiter de leur position institutionnelle ou économique.• Habitudes et routines favorisent le laxisme et entravent innovations et changements.	<ul style="list-style-type: none">• Demandeurs d'informations techniques et pratiques.• Demandeurs d'appuis ou de facilités financières, et donc d'informations en ce domaine.• Prudents par rapport à leurs responsabilités.• Prudents par rapport aux changements (sauf les ONGs).• N'ont pas toujours conscience de leur place et de leur rôle dans l'ensemble de la société.

Source : Mercoiret, Doumenge et Gami (adapté de Mercoiret, 2001)

Administrations des eaux et forêts et de l'environnement

Ces administrations sont chargées de la mise en œuvre des politiques forestières décidées au niveau gouvernemental. Leur rôle est traditionnellement fondamental dans la gestion des forêts et de l'environnement car, dans la très grande majorité des pays africains, les forêts appartiennent à l'état qui les gère au travers de ses institutions. Dans l'ensemble des pays d'Afrique centrale, jusque très récemment, les états avaient l'ambition de tout vouloir maîtriser, depuis les aspects de conservation et de gestion des domaines forestiers dans leur totalité jusqu'à l'exploitation et la transformation. Si les entreprises publiques ou parapubliques restent encore nombreuses (voir ci-après), les administrations reconnaissent maintenant qu'elles n'ont ni les moyens ni la capacité de tout gérer.

Les influences des courants de pensée internationaux (privatisation, décentralisation, partage équitable des revenus, etc.) les incitent d'ailleurs à évoluer vers un rôle de définition des normes et règles, de surveillance



et de sanction, plus que de gestion même du territoire forestier (sauf dans certaines circonstances telles que les réserves et parcs nationaux). Une grande partie de la gestion forestière est de fait concédée aux sociétés privées (exploitation forestière, tourisme cynégétique) et, de manière timide et difficile au Cameroun, aux communautés rurales (forêts communautaires). Tout cela participe aussi d'une démarche de décentralisation, qui se matérialise plus ou moins vite selon les pays, et pose tout un ensemble de problèmes concernant les compétences locales et la répartition des coûts et bénéfices de la gestion.

Les principales directions techniques des Ministères de Eaux et forêts incluent : les Directions en charge des Forêts, de la Faune et de la chasse, des Aires protégées, de l'Environnement, des Inventaires et aménagements, auxquelles on pourrait ajouter les Directions des Etudes et planification. Parmi les services nationaux, on peut citer ceux chargés du Reboisement (par exemple le SNR – Service National de Reboisement, au Congo). Les personnels de ces services sont en général techniquement compétents, même si le besoin de remise à niveau peut se faire sentir.

Les cellules de planification et de coordination dont il est question dans le tableau 2 concernent en particulier le PAFT (Programme d'Action Forestier Tropical, au Gabon, au Cameroun ou au Congo, par exemple) et le PNAE (Plan National d'Action Environnementale) ou, plus rarement, un sujet tel que la biodiversité (au Gabon, par exemple). Il faut aussi mentionner à nouveau la CPSE gabonaise ainsi que les cellules de projets telle que celle du PFE – Projet Forêt-Environnement au Gabon et les futurs PSFE de ce pays et du Cameroun (Programme Sectoriel Forêt-Environnement).

Ces services gouvernementaux sont représentés dans les provinces, régions ou départements par des directions décentralisées telles que les DREF du Congo (Direction Régionale des Eaux et Forêts). De manière opérationnelle, mais très hétérogène en fonction du pays et des zones considérées, ces directions sont parfois représentées au niveau local de gestion, en particulier dans les aires protégées (Brigades de faune, Conservateurs). Tous ces services manquent souvent de moyens humains et financiers pour être indépendants des exploitants et réellement actifs sur le terrain. Ils sont, soit en bute aux autres pouvoirs politico-administratifs de leur zone d'intervention lorsqu'ils veulent faire respecter les lois, soit en cheville avec ces mêmes pouvoirs.

Autres ministères

D'autres ministères influent plus ou moins directement sur la gestion durable des ressources forestières : Plan et aménagement du territoire, Economie et Finances, Agriculture, Développement rural, Tourisme, Mines et Energie, Justice, Intérieur et Administration du territoire (que nous avons déjà mentionné au chapitre 1). Chacun de ces services étatiques est jaloux de ses prérogatives et les conflits d'intérêts sont fréquents. La conscience collective et le développement d'une collaboration harmonieuse sont encore à développer.

Des pays comme le Gabon et le Congo, dont une très forte proportion des entrées de devises dépend des recettes pétrolières, se tournent de plus en plus vers le secteur forestier dans l'espoir que ce secteur pourvoira – au moins en partie – à la diminution inéluctable de la part du pétrole dans l'économie d'ici 20 à 30 ans. Si la mise en place des plans d'aménagement et le calibrage des industries de transformation relativement à une production durable ne sont pas assurés, l'avenir de la forêt en sera gravement compromis.



Organismes publics ou parapublics

Dans certains pays, la gestion des aires protégées est confiée à un organisme public qui dispose d'une indépendance de gestion. C'est le cas en RDC, avec l'ICCN (Institut Congolais de Conservation de la Nature) et en Guinée Equatoriale, avec l'INAP (Institut national des aires protégées). C'est aussi le cas au Cameroun pour tous les aspects touchant à l'aménagement et à la sylviculture avec l'ONADEF (Office National de Développement des Forêts) ou en Côte d'Ivoire, avec la SODEFOR (Société de Développement des Forêts). D'autres organismes publics ou parapublics incluent : les instituts nationaux de cartographie, la SNBG (Société Nationale des Bois du Gabon), qui a l'exclusivité de la commercialisation de l'Okoumé et de l'Ozigo, ou des plantations forestières et des sociétés agro-industrielles pouvant avoir un impact important sur les forêts. Au Gabon, par exemple, certains de ces organismes ont été privatisés ou sont en voie de l'être (Hévégab, par exemple).

Privés industriels

Le secteur de l'exploitation forestière est l'un des moteurs des économies nationales des pays d'Afrique centrale. Suivant le déclin de l'exploitation forestière en Afrique de l'Ouest et le déplacement des sociétés internationales vers l'Afrique centrale, suivant l'implantation des sociétés asiatiques dans la région, la décennie passée a vu une forte expansion de l'exploitation forestière en Afrique centrale. Elle est maintenant présente sur une très grande part des territoires forestiers nationaux. L'exception reste la RDC, du fait de l'immensité de la forêt et des difficultés logistiques et politiques qui y persistent.

La plus grande part des concessions et permis forestiers sont exploités par de grands groupes d'origine européenne et maintenant asiatique : Danzer, Feldmeyer, Man Fai Tai, Rimbunan Hijau, Rougier, Sonae, Thanry, Wijma, etc. Certains d'entre eux sont présents par leurs filiales dans plusieurs pays. Ils agissent au niveau local (site d'exploitation), où ils sont souvent le seul agent de développement rural ou considéré comme tel par les populations rurales, avec une représentation dans la capitale du pays concerné ; les filiales pouvant ne pas porter le nom de la structure mère. Par exemple, Thanry a pour filiale au Gabon la CEB (Compagnie Equatoriale des Bois).

Le secteur forestier étant généralement l'un des grands employeurs des pays de la région et un pourvoyeur de devises non négligeable, tous ces grands groupes possèdent un poids socio-économique important. Ils disposent aussi de connexions politiques nationales, voire internationales. Certaines de ces entreprises sont actives dans les fora forestiers internationaux, en particulier à travers l'IFIA, une fondation regroupant les plus importantes sociétés forestières européennes.

En théorie, le rôle de l'industrie forestière est de fournir du bois pour la satisfaction des besoins des sociétés humaines en la matière : c'est, pourrait-on dire, leur « raison d'être » ou leur « mission sociale ». Pratiquement, avec l'introduction en bourse des groupes internationaux et l'apparition de grands groupes dont les activités principales concernent d'autres secteurs (transport, agroalimentaire, etc.), la plupart de ces compagnies privées sont d'abord préoccupées par un retour sur investissement et une rentabilisation financière aussi rapides que possible. Cela est compréhensible mais n'est pas favorable à la mise en place d'une exploitation durable. D'autant plus que les services de l'état chargés du contrôle de ces entreprises sont faibles, voire inexistantes, lorsqu'ils ne ferment pas tout simplement les yeux sur certaines pratiques contre pièces sonnantes et trébuchantes.



Il faut toutefois souligner qu'un certain nombre d'entreprises s'engagent, en particulier au Gabon, dans la mise en place de plans d'aménagement et d'une exploitation plus durable ; c'est par exemple le cas de la CEB, de Leroy-Gabon ou de Rougier. Elles s'y engagent par intérêt bien compris ou incitées par des bailleurs de fonds ou des ONGs internationales. Il est intéressant de souligner ici les grandes différences et diversités d'attitudes qu'il peut y avoir, au sein même de ces sociétés forestières, entre : un Directeur général européen sensible à l'image de marque de sa société (voire convaincu de la nécessité de mettre en place une gestion durable des ressources), un Directeur d'une filiale nationale qui doit traiter dans un contexte politique et socio-économique très demandeur, un chef de chantier ou d'exploitation qui travaille comme il l'a toujours fait et n'a comme objectif que produire en fonction de la demande, ou encore un conducteur d'engin ou un abatteur qui ne sont rétribués qu'au rendement. Même si certains responsables s'engagent vers une exploitation plus durable, le chemin reste encore long avant que le changement de pratiques ne soit réellement incorporé dans la culture même des entreprises, du sommet vers la base.

Il convient enfin de mentionner que les sociétés forestières contractualisent parfois certaines tâches, en particulier le transport des lieux d'exploitation vers les usines ou les ports (comme au Cameroun, par exemple). Ce système de contractualisation est moins étendu dans le secteur forestier que dans celui du pétrole mais peut contrecarrer certains efforts menant à une exploitation forestière durable. En effet, le contractant se décharge de certaines tâches auprès du contracté mais généralement sans se préoccuper de la manière dont le travail est réalisé ni des impacts de son activité. Le premier peut par exemple interdire le transport du gibier sur ses véhicules, alors que le second ne le fera pas obligatoirement. Tout fractionnement des tâches complique encore un peu plus l'information et la sensibilisation des personnels.

Bureaux d'études

Nous parlerons plus spécifiquement des bureaux d'études au chapitre suivant, concernant les acteurs de l'appui-conseil. Toutefois, nous les avons mentionné ici, au niveau des sites, car ils peuvent jouer un rôle important dans la gestion des sites sur lesquels ils travaillent, en particulier dans les aires protégées (c'est le cas dans le cadre du programme ECOFAC – Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale). Les aménagistes de certaines sociétés forestières sont souvent embauchés directement par les sociétés mais ils peuvent aussi être contractés auprès de bureaux d'études.

Privés artisanaux

Dans le cadre des filières privées organisées, nous avons relevé trois types d'acteurs jouant un rôle important : les commanditaires (des élites urbaines le plus souvent), les intermédiaires et transporteurs, et les producteurs. Sous le terme de producteurs se cachent en fait divers acteurs : chasseurs locaux ou étrangers aux terroirs, agricultrices, collecteurs de produits forestiers non ligneux (PFNL) y compris de plantes et d'animaux à des fins médico-magiques, etc. Le commerce de certains produits alimentaires (flore et faune) est particulièrement florissant, souvent aux mains de femmes ou d'hommes étrangers aux pays : c'est le cas au Gabon pour le commerce de produits agricoles ou forestiers en provenance du pays même ou des pays limitrophes (Cameroun en particulier) voire d'Afrique de l'Ouest.

On peut classer aussi dans cette catégorie les petits exploitants forestiers indépendants qui n'ont pas de permis mais qui coupent les arbres pied à pied légalement (« piétistes » du Congo) ou illégalement. Cette exploitation illégale est particulièrement florissante au Cameroun.



Organisations non gouvernementales

Les ONGs relèvent aussi plus spécifiquement du groupe des acteurs de l'appui-conseil. Toutefois, certaines d'entre elles, des ONGs nationales ou internationales qui ont des projets de terrain, peuvent être directement impliquées dans des actions de gestion (WWF – Fonds mondial pour la nature, par exemple). Elles comblent ainsi certaines déficiences des services de l'état.

Syndicats professionnels

Nous avons rassemblé ici les syndicats professionnels en tant que tels (comme le Synfoga - Syndicat des exploitants forestiers du Gabon) mais aussi des organismes internationaux de défense des intérêts privés, qui incluent donc des gestionnaires et des opérateurs de terrain, voire des syndicats chargés de représenter les intérêts de certaines catégories de personnels.

Populations

Dans cette catégorie, l'accent est surtout mis sur les « élites » à tous les niveaux de la société. La typologie des élites est complexe à établir. Une élite est, le plus souvent, un ressortissant d'un village donné ayant un niveau d'instruction supérieur à la moyenne et une influence certaine sur les autres natifs de son terroir. Il est censé apporter de la « lumière » aux autres. De près ou de loin, il influence les grandes décisions prises au village. L'élite peut être le fils du coin devenu député, ministre, grand administrateur de l'état, ceci vu à l'échelle nationale. Au niveau local (village), l'élite peut être l'instituteur du village, l'infirmier, etc. Les élites villageoises ou provinciales jouent essentiellement le rôle de courroie de transmission entre la population et la « grande élite » résidente en ville. Généralement, aucune décision importante engageant le village ne peut être prise sans l'avis des élites vivants en ville.

Les populations rurales sont considérées ici sous l'angle d'utilisateurs locaux des ressources naturelles : communautés villageoises utilisant leurs terroirs à des fins de subsistance ou commerciales et populations exogènes. Ce dernier sous-ensemble est impliqué dans une exploitation de rente avec une organisation structurée en réseaux ou filières : viande de brousse au Gabon, Cameroun, Congo, par exemple ; rotin au Cameroun et au Gabon. C'est l'exemple type de l'interface ville-forêt.

Bien qu'encore timide, la gestion de la forêt tend actuellement vers une plus grande implication des populations locales (gestion en partenariat). Cette implication se fait le plus souvent selon deux cas de figure : l'initiative peut venir de la population ou de l'institution des Eaux et forêts. Dans ce contexte, le rôle des élites ne doit être ni oublié ni minimisé. La mise en place du processus de participation des populations nécessite une certaine préparation (sur le plan organisationnel) avec l'appui d'un facilitateur extérieur.

Les processus en cause incitent les populations à se structurer en groupes organisés qui seront officiellement chargés de la gestion des ressources. Ces groupes peuvent contribuer à la régulation de l'utilisation des terroirs à des fins de subsistance et d'exploitation commerciale, ainsi que dans le contrôle des populations exogènes impliquées dans l'exploitation de rente (chasse, cueillette, agriculture). Toutefois, les relations de parentés (clan, lignage) et d'alliances matrimoniales ont tendance à briser certaines barrières par des obligations culturelles d'accueil ou de partage, qui peuvent remettre en question les décisions collectives avalisées par l'administration.



La mise en place des forêts communautaires ou communales, comme cela est prévu au Cameroun, s'en trouve nécessairement compliquée. Cela est d'autant plus vrai que la culture associative à laquelle il est fait appel dans les processus gouvernementaux (ou par le biais des ONGs), impliquant la désignation de représentants de la collectivité et limitant les membres de cette collectivité aux personnes physiquement présentes sur le territoire en question à un moment donné, ne fait pas partie de la culture traditionnelle des peuples forestiers. Une porte d'entrée pour le contrôle de l'utilisation des ressources sur un territoire donné passe par l'identification et l'aide à l'organisation de groupes d'intérêts (chasseurs, collecteurs, orpailleurs, agricultrices, etc.).

D'autres exemples de tentatives d'officialisation de la régulation collective de gestion des terroirs nous viennent du Congo, dans le cadre de la création ou de la gestion d'une aire protégée (Association des ayants droit des terres de Lossi ; COGEREN – Comité de Gestion des Ressources Naturelles de la réserve de Konkouati). Ces expériences sont encore fragiles car ces acteurs locaux subissent facilement les influences d'élites aux intérêts divers, de politiques ou d'exploitants privés. Ils ont aussi souvent certaines attentes, irréalistes quelquefois, relativement aux bénéfices monétaires ou autres qu'ils vont retirer de cette association. Si ces attentes ne sont pas comblées, c'est l'éclatement garanti du groupe.



ECHELLE D'ACTION	ACTEURS							Populations		
	Publics			Privés			ONGs			
	Administrations Eaux et Forêts et Environnement	Autres Ministères	Organismes publics ou parapublics	Sociétés d'exploitation forestières	Sociétés d'exploitation pétrolières et minières	Bureaux d'études			Privés artisansaux	
Mondiale				Sociétés internationales forestières Sièges internationaux (PDGs, Présidents de Conseil d'admin- istration, Adjoints)	Sociétés internationales (PDGs, Présidents de Conseil d'administration, Adjoints, Responsables de départements géographiques ou techniques)			Sociétés internationales (Secrétaires général)		
Régionale								Sièges régionaux (Secrétaires)		
Nationale	Directions nationales (Directeurs, Adjoints, Responsables de services)	Directions techniques nationales (Directeurs, Adjoints, Responsables de services)	Directions nationales (Directeurs, Adjoints, Responsables de services)	Sociétés nationales (Directeurs) Sociétés contractées (Directeurs)	Sociétés nationales (Directeurs, Responsables de services)			Bureaux nationaux (Secrétaires) Syndicats nationaux Adjointes Présidents Secrétaires) Syndicats de personnels (Présidents, Secrétaires)	Elites et Populations arabes impérialés dans des réseaux et filiales	
Provinciale	Directions techniques provinciales (Directeurs, Techniciens)	Cellules de projets (Responsables)	Représenta- tions provinciales (Responsables, Techniciens)							Elites et Populations provinciales implantées dans des réseaux et filiales
Locale	Services opérationnels (Chefs de services, Conseillers, Techniciens)	Services opérationnels (Chefs de service, Conseillers, Chefs de charrier, Techniciens)	Services opérationnels (Chefs de service, Conseillers, Chefs de charrier, Techniciens)	Sites d'exploitation (Responsables d'exploitation, Responsables de coupes, Aminagiers)	Sites d'exploitation (Responsables d'exploitation)	Projets sur sites (Responsables de projets, Experts et aménagiers, Personnels)	Projets sur sites (Responsables de projets, Experts Techniciens, Personnels)	Producteurs indépendants ou associés à une filière (Communi- cateurs, Elites, Intermédiaires)	Structures de gestion, Communautés engagées et Groupes d'intérêts (Elites, Chefs coutumiers, Laditouch, Populations locales)	



3 - Les acteurs de l'appui-conseil

Ces acteurs possèdent la connaissance. Ils ont un rôle clef dans la définition des lois et règlements, en appui aux acteurs politiques, et dans la mise en application de ces textes, en appui aux gestionnaires. Si certains sont suffisamment humbles pour ne pas imposer à tout prix leur point de vue, ou ne pas prendre de haut ceux qui ont les pieds dans la boue, ce n'est malheureusement pas le cas général. Ils doivent aussi montrer une certaine assurance face à leurs interlocuteurs, et ceci souvent au détriment du dialogue et de la construction de référentiels communs.

Quelques unes de leurs motivations et de leurs façons de fonctionner sont détaillées ci-dessous.

Motivations pour un développement durable	Autres motivations (dérives)	Mode de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> • Doivent proposer des textes conformes aux connaissances actuelles. • Doivent veiller aux cohérences des textes et des décisions. • Tentent de faire passer les idées de gestion, conservation et exploitation durable. • Doivent préparer des réponses adaptées à toutes les situations et argumentées. • Veillent à un équilibre entre principes et contraintes de la réalité, entre intérêts collectifs et individuels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité aux pressions hiérarchiques, politiques, financières et autres. • Tendance à privilégier leur domaine de compétence ou leurs intérêts spécifiques. • Accordent plus d'importance aux principes ou aux contraintes de la réalité sans soucis d'équilibre ou de cohérence. • Tendance à la facilité dans la recherche et l'utilisation des informations (reproduction d'informations banales ou non vérifiées). • Tendance à imposer leurs vues aux gestionnaires sans discussions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposent de temps. • Ont besoin d'informations et de connaissances actualisées, et sont donc demandeurs. • Doivent être précis et rigoureux. • Prudents par rapport à leurs responsabilités.

Source : Mercoiret, Doumenge et Gami (adapté de Mercoiret, 2001)

Publics

Nous avons déjà mentionné certaines organisations des Nations Unies car elles procurent l'opportunité de discussions politiques (Tableau 1) mais ce sont aussi des organismes techniques d'appui aux gouvernements dans le domaine forestier ou environnemental, en particulier la FAO et le PNUE (y inclus le WCMC – Centre mondial de surveillance de la conservation).

Si certaines conventions font l'objet de débats politiques et de choix pour une société globale (voir Tableau 1), d'autres sont plus spécifiquement techniques. Leurs secrétariats jouent essentiellement un rôle d'appui à la concrétisation des engagements nationaux, voire de canalisation des financements (souvent limités). Outre la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la désertification, la CITES, c'est en particulier le cas de la Convention de Ramsar et de celle concernant les Sites du patrimoine mondial. Les secrétariats de ces deux dernières conventions sont respectivement abrités par l'UICN (Union Mondiale pour la Nature) et l'Unesco ; l'UICN apportant un appui scientifique et technique



à toutes deux. La CITES est conseillée par l'UICN et tous les groupes de spécialistes qui y sont associés (Groupes de spécialistes sur l'Eléphant d'Afrique, sur les Primates, etc.) et bénéficie largement d'un réseau de surveillance du commerce international (Traffic) créé à l'initiative de l'UICN et du WWF.

Les services techniques des ministères sont quant à eux chargés de faire appliquer les textes de lois mais ils sont aussi les premiers consultés par les acteurs politiques dans la préparation de ces mêmes textes. Ils consultent eux-mêmes ou subissent l'influence d'autres acteurs : privés, ONGs, experts en tout genre. Pour cette mission, ils doivent obtenir l'information la plus pertinente possible, actualisée et bien étayée.

Bureaux d'études

Certains grands bureaux d'études internationaux gèrent directement les financements destinés à la gestion des ressources forestières et veillent, sur le terrain, à l'application des politiques définies dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières (voir chapitre précédent). Tel est par exemple le cas du consortium AGRECO (AGRER et Agriconsulting) dans le cadre du projet ECOFAC. Dans un autre domaine, on peut citer la société SGS (Société Générale de Surveillance, dont fait partie SGS-Forestry) qui supplée à l'administration camerounaise dans le contrôle du commerce du bois.

Le rôle principal de ces bureaux d'études est toutefois d'appuyer les acteurs locaux et de les former à la gestion durable des ressources, mais ils tendent souvent à réaliser eux-même les travaux pour lesquels ils sont contractés sans prévoir suffisamment la formation des capacités locales et le transfert de leurs activités à des nationaux.

Ces bureaux d'étude ont des sièges internationaux bien loin de la région (Europe et Canada en particulier) mais mettent parfois en place des représentations ou filiales régionales. C'est par exemple le cas de l'ONF International (Office National des Forêts), qui a créé avec Luso Consult une filiale en Afrique centrale (Sylvafrica), orientée vers l'appui aux exploitants forestiers pour la mise en place de leurs plans d'aménagement. Dans le même secteur, on trouve des bureaux d'étude travaillant essentiellement depuis leur base (FRM – Forêts, Ressources, Management, en France, par exemple) ou, au contraire, installés dans la région (TWE – Tropical Wood and Environment, au Gabon, par exemple). Ils ont généralement une vocation régionale car, d'une part, le marché de l'appui à l'aménagement forestier est en pleine expansion dans toute l'Afrique centrale et, d'autre part, les concurrences et l'étroitesse des marchés nationaux ne leur permettraient pas de survivre en restant cantonnés à un seul pays.

Dans le domaine forestier, en particulier dans celui des inventaires ou de l'expertise du secteur, le nombre de bureaux d'études nationaux est en pleine expansion depuis plusieurs années déjà. C'est surtout le cas au Cameroun, où des élites politico-administratives ont créé leurs propres bureaux d'étude en parallèle à leur emploi rémunéré. Sans préjuger de la qualité de ces bureaux, cela n'est pas sans poser quelques problèmes au niveau de l'égalité des chances dans les appels à concurrence. Il faut aussi mentionner que certaines ONGs enregistrées comme telle agissent en fait comme des bureaux d'études. La limite entre les deux catégories est souvent plus que floue.

Organisations non gouvernementales

Plusieurs ONGs internationales travaillent dans la région. Elles ont leur siège dans les grands pays industrialisés d'Europe ou d'Amérique : CI (Conservation International), UICN, RAN (Rainforest Action



Network), Survival, WCS (Wildlife Conservation Society), WRI (Institut des ressources mondiales), WWF, etc. Certaines disposent de représentations régionales (UICN-BRAC, WWF-CARPO, CARPE - Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale) ou nationales (WCS, Tropenbos) alors que d'autres travaillent essentiellement sous forme de missions (WRI, par exemple).

Pour compliquer le paysage, certaines ONGs ne sont pas des entités bien individualisées mais plutôt des ensembles dont les diverses parties peuvent agir dans la région, de concert ou non. C'est par exemple le cas de la « nébuleuse » WWF, avec les WWF-US, WWF-Belgique, WWF-Pays-Bas et WWF-International, travaillant directement ou soutenant des projets dans la région. Les bureaux nationaux du WWF, dont celui du programme Cameroun, ne sont pas toujours bien intégrés au bureau régional situé au Gabon. L'UICN est aussi un cas un peu à part car c'est à la fois une organisation non gouvernementale et gouvernementale, ayant certains états de la région pour membre. Ses activités sont coordonnées en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest par deux bureaux régionaux (dont celui du Cameroun pour l'Afrique centrale). L'UICN dispose aussi de nombreux groupes de spécialistes fonctionnant en réseaux (voir plus loin).

Ces grandes organisations sont présentes depuis le niveau des débats politiques mondiaux ou régionaux jusqu'à celui de la gestion de projets de terrain de conservation-développement (projet WWF-Minkébé au Gabon ; projet UICN-Waza-Logone au Cameroun). Ici aussi, il faut souligner, comme dans le cas des bureaux d'études, que les activités prévues au titre de ces projets sont souvent directement menées par les ONGs en question. Le passage du « faire soi-même » au « faire-faire par les acteurs locaux » pose toujours des difficultés ; la formation et le transfert des compétences n'ont pas toujours l'importance qu'elles devraient avoir. De plus, si l'UICN est clairement une organisation d'appui-conseil, c'est moins le cas du WWF qui, étant un fonds, collecte de l'argent et joue aussi un rôle de bailleur de fonds (Chapitre 6).

Autre acteur un peu hybride qu'il convient de mentionner, l'ADIE (Association pour le Développement de l'Information Environnementale), appuyée par un projet multibailleur, le PRGIE (Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale). L'ADIE est une association de représentants gouvernementaux et autres acteurs privés. Son but est la collecte et le transfert des informations environnementales auprès des utilisateurs. L'ADIE dispose d'un bureau régional au Gabon et de bureaux nationaux dans chaque pays d'Afrique centrale. Mentionnons ici aussi l'ATIBT (Association Technique Internationale des bois Tropicaux) qui appuie le secteur privé de l'exploitation forestière, et joue un rôle de conseil ou de transfert d'informations vers les acteurs privés.

Si les ONGs nationales de développement étaient déjà bien présentes dans certains pays (Cameroun et RDC en particulier), les ONGs d'environnement ne se sont développées que depuis la conférence de Rio, en 1992, bien que diversement selon les pays. Sans faire un état des lieux détaillé de ces ONGs, il convient de préciser que la plupart d'entre elles ne fonctionnent pas réellement en tant qu'ONGs car n'ayant pas de moyens financiers de leurs membres. Certaines sont même ce que l'on pourrait appeler des ONGs « unipersonnelles ». D'autres ont plusieurs membres mais peuvent fonctionner en fait comme des bureaux d'études ou sont utilisées pour la promotion politique de leurs leaders. La plupart des ONGs réellement engagées dans la conservation et le développement durable sont soutenues par des ONGs internationales ou par des projets régionaux. Ce sont souvent des ONGs d'éducation environnementale ou de vulgarisation (Les Amis du Pangolin au Gabon ; l'ANN, au Congo), voire des ONGs orientées vers l'écotourisme (ASF – Aventure Sans Frontières, au Gabon). Ces ONGs effectuent parfois elles-mêmes des activités de terrain mais peuvent aussi jouer un rôle d'appui-conseil.



Certaines ONGs provinciales se sont fait une spécialité d'appuyer l'auto-organisation à la base (PIL – Promotion des Initiatives Locales, Kivu, RDC) ou le transfert d'informations et l'éducation (BEST – Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques, Kivu, RDC). D'autres peuvent jouer le même rôle localement, en particulier auprès des populations rurales.

Réseaux

Sans parler des réseaux de recherche forestière qui seront évoqués plus loin, on peut mentionner ici l'existence de réseaux d'experts (scientifiques ou gestionnaires) de l'UICN. Par exemple, le Groupe de spécialistes de l'Eléphant d'Afrique, qui a établi un bilan sur cette espèce et proposé une stratégie et des projets de conservation relatifs à cette espèce. De nombreux autres réseaux ont été initiés par cette organisation, sur des thématiques aussi diverses que les aires protégées, l'utilisation durable des ressources biologiques, les Primates, etc. Ces réseaux ont pour but de développer et de synthétiser les connaissances sur un thème donné, de faire circuler cette information, de sensibiliser les décideurs politiques et les bailleurs de fonds, et de mobiliser des financements pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Parmi les réseaux de « personnes », on peut citer aussi le Réseau arbres tropicaux (soutenu par l'association Sylva), de portée régionale (Afrique sub-saharienne), qui a mis en place des groupes nationaux dans divers pays de la région. Le Réseau de gestion en partenariat, mis en place par un projet UICN-GTZ, a pour but de relier des personnes travaillant dans des projets mettant en œuvre la gestion en partenariat des aires protégées en Afrique centrale. Ce réseau a aussi mis en place une autre plate-forme en reliant entre eux des enseignants d'écoles forestières.

Parmi les réseaux « d'institutions », on notera en particulier le RAAF (Réseau Africain d'Actions Forestières), soutenu par le WWF, un réseau d'ONGs environnementales actives dans le secteur forestier. Un autre réseau qu'il convient de mentionner ici est celui en formation d'une association régionale d'aires protégées d'Afrique centrale (le RAPAC – Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) initiée par le projet ECOFAC.



Tableau 3 : Les acteurs de l'appui-conseil

ECHELLE D'ACTION	ACTEURS		
	Publics	Privés	ONGs
Mondiale	Organisations techniques des Nations Unies (Directeurs ou Secrétaires généraux, Experts) Secrétariats de conventions internationales (Secrétaires généraux, Experts)	Bureaux d'études Sièges de Bureaux d'études internationaux (Directeurs, Responsables de suivi de projets)	ONGs Sièges d'ONGs internationales (Présidents, Directeurs Généraux, Responsables de programmes techniques ou de départements géographiques, Experts)
Régionale	Représentations régionales des Nations Unies (Représentants régionaux, Experts) Services techniques des ministères (Responsables)	Représentations régionales ou filiales de bureaux d'études internationaux (Directeurs, Experts techniques)	Réseaux régionaux (Coordonneurs, Animateurs)
Nationale		Projets nationaux menés par des bureaux d'études internationaux (Chefs de projets, Experts) Bureaux d'études nationaux (Directeurs, Experts techniques)	Réseaux nationaux (Coordonneurs, Animateurs)
Provinciale			
Locale		Projets sur sites (Chefs de projets, Experts)	Projets sur sites (Chefs de projets, Experts) ONGs locales d'appui (Directeurs, Experts techniques)



4 - Les acteurs de la recherche

En fonction des institutions dont dépendent financièrement les centres et les instituts de recherche dans le domaine forestier, nous avons distingué trois grandes catégories en tenant compte du bailleur de fonds principal : public, ONG ou privé. La recherche menée dans le cadre de ces centres et/ou instituts peut être jugée fondamentale ou appliquée, bien que cette dernière soit prépondérante.

Quelques unes de leurs motivations et de leurs façons de fonctionner sont détaillées ci-dessous.

Motivations pour un développement durable	Autres motivations (dérives)	Mode de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> • Procurent aux sociétés humaines les connaissances nécessaires au développement de ces sociétés. • Fournissent des données scientifiques et des recommandations pour les gestionnaires et les formateurs. • Tentent de susciter des innovations. • Validation et argumentation des principes éthiques et des techniques innovantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à reproduire des connaissances acquises sans innover. • Tendance à privilégier leur domaine de compétence ou leurs intérêts spécifiques. • Tendance à s'enfermer dans une vision de la réalité, sans la remettre en question. • Accordent plus d'importance aux principes qu'aux contraintes de la réalité. • Motivations déterminées plus par les titres, les mandats et les avantages associés que par les missions à remplir. • Inefficacité provoquée par le cumul des responsabilités et des mandats. • Repliement sur soi et déconnexion des réseaux internationaux. • Attentisme quant à l'octroi des moyens de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposent de temps. • Sont des producteurs de connaissances. • Doivent être au fait des derniers travaux scientifiques dans leur domaine. • Doivent être précis et rigoureux. • Doivent être prudents dans leurs assertions. • Ont généralement du mal à vulgariser leurs résultats scientifiques. • Sont souvent peu influents auprès des politiques. • Certains assument aussi un rôle d'élite innovante et engagée.

Source : Mercoiret, Doumenge et Gami (adapté de Mercoiret, 2001)

Publics

A l'échelon international, le centre de recherche forestière spécialisé du CGIAR est le Cifor (Centre pour la recherche forestière internationale). Cet organisme mène de nombreuses recherches en zone forestière dans un cadre pluridisciplinaire. L'autre centre du CGIAR qu'il convient de mentionner en priorité est l'ICRAF (Centre international de recherches en agroforesterie), sans oublier ceux qui peuvent avoir partie liée avec la forêt dont l'IPGRI et l'IITA (Institut international pour l'agriculture tropicale).

Hormis ces centres internationaux, il existe des centres et instituts de recherche nationaux ayant une vocation à travailler dans et en collaboration avec les pays tropicaux. C'est par exemple le cas du Cirad-forêt (Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement), de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) ou du MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) en France, des Herbiers de Kew (Grande Bretagne), de Belgique ou du Missouri (Etats-Unis), etc. L'Institut Pasteur travaille aussi au Gabon, dans le cadre du CIRMF (Centre International de Recherches Médicales de



Franceville). Certaines universités occidentales travaillent et collaborent avec les pays de la région (Université de Montpellier ou de Bordeaux, France, par exemple). Certaines de ces institutions disposent de représentations régionale ou nationales ; c'est par exemple le cas du Cirad.

S'il n'existe pas d'organisme régional de recherche en tant que tel, on peut citer toutefois l'Académie Africaine des Science (AAS), dont le siège est au Kenya, qui milite en faveur d'une recherche africaine de qualité.

Les systèmes nationaux de recherche incluent des instituts ou groupements d'instituts ainsi que des laboratoires d'universités. Au Gabon, par exemple, le CENAREST (Centre National de la Recherche Scientifique et Technique) chapeaute un ensemble d'instituts spécialisés : l'IRET (Institut de Recherches en Ecologie Tropicale), l'IRAF (Institut de Recherches Agronomiques et Forestières), l'IPHAMETRA (Institut de Pharmacopée et Médecine Traditionnelle), l'IRSH (Institut de Recherches en Sciences Humaines). A l'Université Omar Bongo (UOB), on peut aussi recenser un laboratoire orienté vers les traditions orales (LUTO) ou un autre spécialisé en géographie. Au Congo Brazzaville, autre exemple, la recherche scientifique est supervisée par la DGRST (Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique) ayant à sa tête un Délégué. Au Cameroun, l'IRAD (Institut de Recherche Agronomique) est le principal centre de recherche agronomique et forestière. Les Ministères des Eaux et Forêts possèdent aussi parfois leurs propres unités de recherche ; tel est le cas du CNRF (Centre National de la Recherche Forestière) au Congo.

Ces différents centres de recherche disposent le plus souvent, au niveau local (sur le terrain) de stations de recherche (Ipassa au Gabon ; Lwiro et Irangi, Kivu, RDC) et de dispositifs permanents d'expérimentations (par exemple, Mopri, Irobo, la Téné en Côte d'Ivoire ; Mbaïki, Boukoulo, la Lolé en RCA ; Oyan au Gabon ; Ngoua2 au Congo).

Privés

Les sociétés privées, si elles peuvent être intéressées par la recherche, n'ont pas ou peu investi dans la région. Les sociétés pharmaceutiques internationales, par exemple, bénéficient du travail d'une ONG au Gabon (Pronatura International) dans le cadre d'un projet financé par la France, mais n'ont pas encore réellement investi en Afrique centrale pour la recherche de nouveaux principes actifs. D'autre part, si des sociétés forestières ou pétrolières ont commandité certaines études ponctuelles permettant d'accroître les connaissances sur un zone géographique donnée ou un sujet précis (dans le cadre d'études d'impacts en particulier), elles ne se sont pas lancées dans l'appui à la recherche sur le moyen ou le long terme. Des sociétés telles que la CIB, au Congo, facilitent les travaux de chercheurs et leur fournissent un appui logistique important, ou accueillent des étudiants dans le cadre de formations diplômantes, mais ne financent pas directement des travaux de recherche.

Organisations non gouvernementales

La recherche forestière est aussi financée voire conduite directement par des ONGs. Tel est le cas du WCS au Gabon et au Congo, par exemple, ou de fondations telle le Jane Goodal Institute. D'autres recherches sont conduites dans le cadre de projets de conservation-développement, certaines menées directement par des ONGs (WWF, par exemple) mais souvent en collaboration avec des Universités locales et étrangères (recherches menées au sein du programme ECOFAC, par exemple).



Réseaux

Des réseaux de chercheurs et d'institutions de recherche se sont mis en place ces dernières années : Coraf-forêt, FORNESSA (Réseau pour la recherche forestière en Afrique sub-saharienne), AFORNET, par exemple. Le développement des recherches forestières en Afrique sub-saharienne est également soutenu par le Programme spécial pour les pays en voie de développement de l'IUFRO – Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO-SPDC). Il faut aussi mentionner un réseau de chercheurs européens, le RERFT, qui implique des personnes travaillant en Europe ou depuis le continent sur des problématiques forestières tropicales.



Tableau 4 : Les acteurs de la recherche

Echelle d'action	Acteurs		
	Publics	Privés	ONGs
Mondiale	<p>Sièges d'organismes internationaux de recherche (Directeurs généraux, Responsables de programmes)</p> <p>Sièges d'organismes de recherche à vocation internationale (Directeurs généraux, Directeurs, Responsables de programmes)</p>	<p>Laboratoires de recherches de grandes sociétés privées (Directeurs des recherches, Directeurs de laboratoires, Responsables de programmes ou projets)</p>	<p>Sièges d'ONGs internationales de recherche ou disposant de programmes de recherche (Présidents, Directeurs Généraux, Responsables des programmes ou projets)</p> <p>Fondations ou institutions non gouvernementales de recherche à vocation internationale (Présidents, Secrétaires, Responsables de programmes ou projets)</p> <p>Réseaux</p> <p>Sièges de réseaux d'institutions de recherche (Secrétaires, Responsables de programmes ou projets)</p> <p>Sièges de réseaux de chercheurs (Coordonnateurs, Secrétaires)</p>
Régionale	<p>Représentations régionales d'organismes internationaux de recherche (Présidents, Responsables de programmes ou projets)</p> <p>Sièges d'Académies régionales (Présidents, Secrétaires, Responsables de programmes, Membres)</p>		<p>Réseaux régionaux (Coordonnateurs, Secrétaires)</p>
Nationale	<p>Représentations nationales d'organismes de recherche à vocation internationale (Présidents, Responsables de programmes ou projets)</p> <p>Centres nationaux de recherche (Directeurs Généraux, Adjoint, Chargés de missions)</p> <p>Instances de recherche (Directeurs, Directeurs de programmes, Responsables d'équipes)</p> <p>Directions de recherches des Universités (Directeurs, Adjoint, Chargés de missions, Responsables de programmes ou projets)</p> <p>Laboratoires de recherches des Universités (Directeurs)</p>		<p>Représentations nationales d'ONGs internationales de recherche (Présidents, Responsables de programmes ou projets)</p>
Provinciale			
Locale	<p>Sièges de recherche (Directeurs, Responsables de projets)</p>	<p>Sièges de recherche (Directeurs, Responsables de sites, Responsables de projets)</p>	<p>Sièges de recherche (Directeurs, Responsables de sites, Responsables de projets)</p>



5 - Les acteurs de la formation

Les enseignants et formateurs ont le rôle fondamental de former les jeunes générations en fonction des besoins actuels et futurs en capacités humaines. Quelques unes de leurs motivations et quelques éléments de leur mode de fonctionnement sont détaillés ci-dessous.

Motivations pour un développement durable	Autres motivations (dérives)	Mode de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none">• Préparent les acteurs à la gestion conformément aux évolutions actuelles et prospectives.• Faire évoluer les formations en relation avec les nouvelles connaissances et les exigences actuelles.• Diffusion et argumentation des principes éthiques et des techniques innovantes.	<ul style="list-style-type: none">• Tendance à reproduire les enseignements sans les adapter.• Tendance à privilégier leur domaine de compétence ou leurs intérêts spécifiques.• Compétences insuffisantes tolérées par les institutions, ce qui provoque le découragement des collègues.• Marginalisation des débats éthiques autour de l'enseignement.• Motivations déterminées plus par les titres, les mandats et les avantages associés que par les missions à remplir.	<ul style="list-style-type: none">• Disposent de temps.• Sont demandeurs d'informations et de connaissances.• Certains assument aussi un rôle d'élite innovante et engagée.

Source : Mercoiret, Doumenge et Gami (adapté de Mercoiret, 2001)

Enseignement supérieur

• Publics

Les Universités de la région ont des départements spécialisés dans le cadre de la foresterie. Tel est le cas de l'Université de Dschang au Cameroun et du CRESA qui en dépends. Ce n'est pas à proprement parlé une université régionale, bien qu'elle ait pu former des ressortissants d'autres pays que le Cameroun, mais plutôt une université nationale à vocation régionale.

Concernant les universités nationales, on peut citer par exemple : l'Université de Dschang, l'Université de Douala (Faculté des Sciences), l'Université de Ngaoundéré et celle de Yaounde 1, au Cameroun ; l'Université Omar Bongo et l'USTM (Université des Sciences et Techniques de Masuku), au Gabon ; l'Université Marien N'Gouabi, au Congo ; etc.

• Organisations non gouvernementales

L'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie, anciennement AUPELF-UREF) est un réseau d'universités francophones. Cette structure ne forme pas directement mais dispose d'un fonds régional pour l'enseignement supérieur. Ce fonds permet entre autre d'appuyer les centres régionaux d'enseignements spécialisés en agriculture tels que le CRESA.



Formation technique et professionnelle

• Publics

Une école régionale de formation dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles fonctionne depuis quelques années à Kinshasa, en RDC. Il s'agit de l'ERAIFT. Des écoles forestières (l'ENEF – Ecole Nationale des Eaux et Forêts du Cap Estérias, au Gabon) ou de faune (l'Ecole de Garoua, Cameroun) sont des écoles nationales à vocation régionale. Outre les deux écoles précitées, on peut mentionner aussi : l'ENEF-Mossendjo (Congo), les Ecoles forestières de Bouaké et de Bouaflé (Côte d'Ivoire), l'Ecole forestière de Mbalmayo (Cameroun), etc.

Hormis l'ERAIFT, la plupart de ces écoles dispensent des cours qui n'ont pas été remis à jour depuis des années. Depuis un an, un nouveau cours sur la gestion en partenariat est en développement par des formateurs de plusieurs écoles d'Afrique centrale, appuyés par le projet UICN-GTZ sur la cogestion, le projet Forafri, la FAO et la coopération française. D'autres thématiques devraient être remises à jour de la même manière, en formant en même temps les formateurs et en produisant un matériel pédagogique cohérent pour toutes les écoles de la région ; à charge de chaque enseignant de l'adapter au contexte de ses propres cours. Cette initiative a aussi favorisé la création d'un réseau régional des écoles forestières d'Afrique centrale, réseau qui permettra de faciliter les échanges et la coopération entre ces écoles.

• Privés

Le programme ECOFAC a mis en place au Cameroun un centre de formation pour les gestionnaires des aires protégées. Ce centre a une vocation régionale. Il a accueilli non seulement des personnels des aires protégées du programme mais aussi d'autres personnes.

• Organisations non gouvernementales

Des ONGs telles que le WCS forment et participent à la formation de techniciens et de personnels de terrain (prospecteurs botanistes, par exemple). Quant aux ONGs nationales, elles participent plutôt à des programmes d'éducation environnementale ou de formation dans le domaine du développement rural plus que dans le secteur forestier en tant que tel.

L'ENEF gabonaise, sous l'incitation de l'ADIE et en collaboration avec l'UOB et des universités françaises, vient de mettre en place un DESS sur les techniques et méthodes de gestion de l'information environnementale. L'ADIE compte développer d'autres modules de ce type en Afrique centrale en collaboration avec des écoles et des universités. L'ENEF montre aussi une volonté de jouer un rôle moteur dans la remise à niveau des cours des écoles forestières de la région ou le montage de nouveaux enseignements.



Tableau 5 : Les acteurs de la formation

ECHELLE D'ACTION	ACTEURS			
	Enseignement supérieur		Formation technique et professionnelle	
	Publics	ONGs	Publics	Privés
Mondiale	<p>Universités internationales (Président, Directeur, Directeurs des programmes ou des études, Responsables de programmes de formation forestière)</p> <p>Universités à vocation internationale (Président, Directeurs des programmes ou des études, Professeurs en foresterie ou matières associées)</p>	<p>ONGs internationales d'éducation environnementale (Présidents, Directeurs, Responsables de programmes ou de projets d'éducation environnementale)</p> <p>Réseaux d'universités (Coordonnateurs, Animateurs)</p>		<p>ONGs Sièges d'ONGs à vocation internationale disposant de programmes de formation (Responsables de programmes ou de projets de formation)</p>
Régionale	<p>Universités régionales (Président, Directeur, Directeurs des programmes ou des études, Responsables de programmes de formation forestière ou matières associées)</p>		<p>Ecoles régionales ou écoles à vocation régionale (Directeurs, Directeurs des programmes ou des études, enseignants)</p> <p>Réseau des écoles forestières (Responsable)</p>	<p>Projets régionaux menés par des bureaux d'études internationaux et disposant d'une composante formation (Responsables régionaux, Responsables de programmes de formation)</p>
Nationale	<p>Universités nationales (Présidents, Directeurs des programmes ou des études, Responsables de programmes de formation forestière ou matières associées, Enseignants)</p>	<p>Représentations nationales d'ONGs internationales de recherche participant à des programmes d'enseignement (Responsables, Enseignants)</p> <p>ONGs nationales d'éducation environnementale (Responsables, Enseignants)</p>	<p>Ecoles nationales (Directeurs, Directeurs des programmes ou des études, enseignants)</p>	<p>Représentations nationales d'ONGs internationales disposant de programmes de formation (Responsables, Formateurs)</p> <p>ONGs nationales d'appui ou de conservation-développement présentant des activités de formation (Responsables, Formateurs)</p>
Provinciale				
Locale				



6 - Les acteurs du financement

Les bailleurs de fond et autres organismes de financement, bien qu'ils ne disposent pas toujours des compétences techniques adéquates, jouent un rôle fondamental dans l'orientation de la gestion forestière. C'est en particulier le cas des grandes institutions de financières telles que la Banque Mondiale ou le FMI (Fonds Monétaire International), qui n'hésitent pas à peser de tout leur poids financier dans les décisions politico-stratégiques des gouvernements.

Certaines des motivations et certains modes de fonctionnement de ces acteurs sont similaires à ceux des politiques (chapitre 1), car ce sont en fait parfois les mêmes qui jouent les deux rôles. D'autres motivations sont spécifiques à la fonction financière.

Motivations pour un développement durable	Autres motivations (dériver)	Mode de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> • Recherchent l'efficacité et la rentabilisation des financements. • Certains sont garants des intérêts collectifs (publics, ONGs), d'autres d'intérêts privés. • Doivent promouvoir les solidarités internationales, la redistribution juste et équitable des coûts et des bénéfices de la gestion durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les intérêts privés sont trop favorisés par rapport aux intérêts collectifs. • Dévalorisation de la solidarité internationale. • Laissez-faire et laxisme au nom du réalisme politique ou à cause du découragement. • Sensibilité plus grande au lobbying productiviste ou spéculatif qu'aux pressions éthiques. • Intégrisme socio-écologique (pour les ONGs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de temps, peu de disponibilité en général, et pour l'information en particulier (sauf les ONGs). • Besoin d'informations, claires, précises, concises. • Une idée à la fois. • Prudence par rapport aux investissements. • Rarement techniquement compétents (sauf les ONGs). • Dépendance et sensibilité aux modes. • Procéduriers (sauf certaines ONGs).

Source : Mercoiret, Doumenge et Gami (adapté d'après Mercoiret, 2001)

Bilatéraux et nationaux

Les financements relevant des budgets des états s'avèrent insuffisants pour la gestion et l'aménagement des forêts de la région, en particulier du fait de la mise en œuvre de politiques et de législations nouvelles impliquant une redéfinition des tâches des services administratifs et la formation des personnels à ces nouvelles missions. Les bailleurs de fonds, venant en appui ou se substituant aux budgets déficients des états, jouent ainsi un rôle important dans la mise en œuvre des politiques nationales de gestion durable des ressources. Dans le cadre de la coopération bilatérale dans le secteur forestier, on peut citer : le MAE (Ministère français des Affaires Etrangères), l'AFD (l'Agence Française de Développement) et PROPARCO, France ; la GTZ, Allemagne ; l'USAID (Agence des Etats Unis pour le développement international) ; le DFID – Département pour le développement international, Grande Bretagne ; l'ACDI (Agence Canadienne pour le Développement International), Canada ; le DANIDA, Danemark ; etc.

La plupart des financements procurés grâce à la coopération bilatérale l'est sous forme de dons, bien que certains organismes puissent accorder des prêts, soit aux Etats, soit au secteur privé (par exemple, l'AFD et PROPARCO). D'autres mécanismes de financement impliquant en particulier les bailleurs bilatéraux existent mais sont peu ou pas utilisés dans la région (échanges dette-nature, montage de fonds fiduciaires, etc.). De plus, il convient de signaler que la France a mis en place un fonds, le FFEM (Fonds Français pour



l'Environnement Mondial), qui procure sous forme de dons un appui au développement d'activités de conservation ou d'exploitation durable de la biodiversité.

Les états de la région ont mis en place des lignes budgétaires dédiées à la gestion et à l'exploitation des forêts. En général, étant donné l'importance du secteur dans les économies nationales (en tout cas en Afrique centrale ; cela est moins vrai en Afrique de l'Ouest), les ministères en charge des forêts sont des ministères importants, bien que pas toujours dotés en proportion de l'ampleur des tâches à accomplir. Ces ministères ont aussi une importance stratégique car ils génèrent et gèrent des fonds propres provenant de l'exploitation des produits de la forêt, essentiellement le bois. Le Congo a d'ailleurs créé un Fonds forestier qui est réinvesti dans le fonctionnement du Ministère ; plus précisément dans l'équipement et les primes accordées aux gestionnaires forestiers. Si la gestion de la forêt est tout de même financée de manière importante, il n'en est pas de même du secteur de la conservation (gestion des aires protégées), de la recherche et de la formation, secteurs pourtant sensibles et garants de l'avenir et de l'indépendance des pays.

Multilatéraux

Ces bailleurs relèvent de la coopération multilatérale. Certains sont liés au système des Nations Unies. Une liste – non exhaustive – inclue : la Banque Mondiale, le FMI, la FAO, le PNUD, l'Unesco, l'Union Européenne, etc. Si certains d'entre eux gèrent des fonds propres (bailleurs primaires), d'autres par contre canalisent les financements venus d'ailleurs du fait de ressources propres limitées (bailleurs secondaires). C'est le cas de la FAO et de l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux), par exemple. D'autres sources de financement existent grâce à la mise en place de fonds internationaux, en particulier le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), administré par la Banque Mondiale, le PNUD et le PNUE. Au niveau régional, oeuvrent des bailleurs tels que la BAD et les représentations des grands bailleurs précités (Banque Mondiale, PNUD, FAO...).

Privés

Dans cette catégorie, sont rassemblés les grands groupes d'exploitants forestiers, de sociétés pétrolières ou pharmaceutiques qui ont financé – ou peuvent potentiellement le faire – des activités de recherche en appui à leurs propres activités ou au développement de projets externes. Au Sud-Congo, par exemple, les sociétés pétrolières BP (British Petroleum) et Chevron ont financé un ensemble d'études qui ont permis de mettre en place un projet de conservation-développement dans la Réserve de Conkouati (études financées par les pétroliers, projet financé par le FEM). Au Gabon, Shell a financé par exemple des essais de macrobouturage pour la réhabilitation de sites dégradés par l'exploration et l'exploitation pétrolière.

Les banques commerciales et de crédit apportent quant à elles des ressources financières sous forme de prêts aux entreprises privées ou aux particuliers.

Organisations non gouvernementales

Certaines ONGs internationales comme le WWF ou CI financent des projets de conservation ou de gestion durable des ressources forestières sur des fonds qu'elles collectent ou provenant d'autres organismes de financement. Si les fondations américaines, en particulier, sont potentiellement des sources de financement pour les activités de conservation-développement forestier, elles sont encore trop peu sollicitées dans la région.



Tableau 6 : Les acteurs du financement

ECHELLE D'ACTION	ACTEURS		
	Publics	Privés	ONGs
Mondiale	Bilatéraux et nationaux Organismes de coopération bilatérale (Responsables de lignes budgétaires, Responsables de secteurs techniques ou géographiques)	Multilatéraux Organismes de coopération multilatérale (Responsables de lignes budgétaires, Responsables de secteurs techniques ou géographiques)	Sigets d'ONGs internationales ou de fondations (Présidents, Directeurs généraux, Responsables de secteurs)
	Organisations internationales du système des Nations Unies ou indépendantes (Secrétaires généraux, Responsables de lignes budgétaires, Responsables de secteurs techniques ou géographiques) Banques internationales (Responsables de lignes budgétaires, Responsables de secteurs techniques ou géographiques)	Sièges internationaux de sociétés privées (PDGs, Présidents de Conseils d'administration, Responsables de secteurs techniques ou géographiques)	
Régionale	Représentations régionales d'organismes de coopération bilatérale (Représentants régionaux, Responsables de secteurs)	Banques régionales (Responsables de lignes budgétaires, Responsables de secteurs techniques ou géographiques)	Représentations régionales d'ONGs internationales ou de fondations (Responsables régionaux, Responsables de secteurs)
Nationale	Représentations nationales d'organismes de coopération bilatérale (Représentants nationaux, Responsables de secteurs) Ministères des finances (Ministres, Directeurs et Secrétaires généraux, Responsables de services)	Représentations nationales d'organismes de coopération multilatérale (Représentants nationaux, Responsables de secteurs)	Représentations nationales d'ONGs internationales ou de fondations (Responsables nationaux)
Provinciale		Sociétés nationales (Directeurs, Responsables de services) Banques privées commerciales ou de crédit (Directeurs, Responsables de services)	
Locale		Représentations provinciales de caisses de crédit (Directeurs provinciaux)	



Discussion

Ce panorama des acteurs forestiers, voire de ceux qui ont un impact plus ou moins direct sur les forêts, montre la diversité de ceux-ci à la fois en terme d'échelle d'action, des impacts potentiels qu'ils peuvent avoir sur d'autres acteurs, et en terme d'institutions. Il nous a permis d'avoir une vision d'ensemble des intervenants du secteur.

D'une manière générale, l'échelle régionale est peu représentée et organisée. L'échelon disposant du maximum de structures organisées est l'échelon national. Par contre, lorsque l'on descend des échelles mondiale et nationale vers l'échelle locale, les individus sont de plus en plus nombreux mais ils sont aussi de moins en moins structurés en groupes fonctionnels. Ils sont de plus en plus difficile à consulter, à mobiliser et à toucher.

Tout au long de cette présentation, nous avons mis en évidence certaines connexions et influences réciproques entre les acteurs, en particulier entre les politiques et les gestionnaires, entre les acteurs ruraux et ceux des villes, ou entre le secteur public et les privés. Il n'était pas dans notre propos d'étudier les relations entre ces acteurs mais ce devrait être un des objet de réflexion et de recherche prioritaire des projets de conservation-développement et d'aménagement.

Si le secteur artisanal apparaît éclaté, celui des sociétés forestières industrielles est plus concentré. La communication avec les plus grands groupes peut être établie à travers les syndicats ou une association telle que l'IFIA. Elle sera plus difficile à mettre en place avec les petits et moyens exploitants, qui ne sont pas tous membres de ces structures. De même, les réseaux d'organismes de recherche, d'ONGs ou maintenant des écoles forestières, peuvent permettre de démultiplier les efforts consentis en terme de synthèse et de diffusion des connaissances scientifiques et techniques. C'est aussi le cas des réseaux de l'AUF, en ce qui concerne les universités.

Le secteur public est théoriquement garant des intérêts collectifs et promoteur du développement durable des pays mais il est de fait sujet à de nombreuses dérives et à des luttes d'influences entre les services qui entravent la promotion d'une gestion durable des ressources forestières. Certaines des caractéristiques et des modes de fonctionnement des acteurs identifiés nous donnent des indications sur le type de produit de communication et le type de contenu qui convient à chaque groupe d'acteurs, en fonction de leur manière de travailler (pressés ou disposant de temps), de leur formation (techniquement compétents ou non), de leurs besoins en informations concises (et une à la fois) ou détaillées, etc. Une enquête est en cours, en prolongement de ce travail, afin de préciser les besoins de divers groupes d'acteurs.

Les parlementaires, par exemple, sont souvent des gens n'ayant pas de connaissances particulières sur la forêt ou le développement durable. Ils sont pressés, ne peuvent lire que des documents courts leur permettant de comprendre d'emblée des concepts parfois difficiles et leur fournissant des phrases qu'ils pourront reprendre à leur compte. Cela aura nécessairement des implications quant aux connaissances à leur communiquer et aux vecteurs de transfert à utiliser.

Certaines des catégories d'acteurs identifiées telles que les parlementaires, les élites des villes, les privés artisanaux, les administrateurs de territoires, ne font généralement pas l'objet d'attentions spécifiques de



projets ou de programmes forestiers alors qu'ils jouent des rôles importants dans la gestion forestière. D'autres, tels que les chercheurs et les formateurs, reçoivent encore insuffisamment d'attention de la part des bailleurs de fond (en premier lieu de leurs propres gouvernements) au regard de leur rôle stratégique dans l'évolution des pratiques vers une gestion durable des ressources sur le moyen-long terme.

Quelques grandes sociétés forestières de la région – telles que la CEB ou Rougier, au Gabon – se sont engagées dans l'élaboration de plans d'aménagement et d'exploitation durable. Cela suppose une démarche responsable qui doit être soutenue par des connaissances actualisées sur les forêts, les essences exploitées et leur régénération ainsi que sur tout le contexte socio-économique environnant. Le type de besoin en connaissances va varier selon la fonction de la personne ciblée : Directeur de filiale, Directeur d'exploitation, aménagiste, chef de coupe ou ouvrier forestier. Actuellement, les responsables internationaux de ces sociétés sont relativement sensibilisés à la gestion durable des forêts. Si cette sensibilisation tend à descendre vers les directeurs de filiales, il reste toutefois beaucoup à faire pour que les personnels sur site bénéficient de ces connaissances et les intègrent dans leurs pratiques.

A partir de la typologie relativement détaillée que nous avons utilisé, il est possible soit d'aller plus loin (par exemple dans le détail des postes et des fonctions au sein des sociétés forestières ou parmi les populations rurales) soit de recombinaison ces catégories en fonction de nouveaux paramètres (par exemple, ceux qui vivent directement de la forêt et ceux qui n'en retirent pas de bénéfices directs). Il vous appartient à vous lecteurs de reprendre cela en fonction de vos propres besoins et objectifs, voire de remettre en question la démarche que nous avons entamé ici. Ce document de travail a pour but de partager nos réflexions et de provoquer discussions et réactions de votre part. N'hésitez pas à nous en faire part !



Bibliographie indicative

- Bahuchet S., Maret P. (de), Grenand F. et Grenand P., 2001.- *Des forêts et des Hommes* APFT – ULB, Bruxelles : 180 p., 9 p. pl. photos, 1 cédérom.
- Borrini-Feyerabend G., 1997.- *Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte*. UICN, Gland, Suisse.
- Borrini-Feyerabend G., Farvar T., Nguingiri J.-C. et Ndangang V., 2000. *Co-management of Natural Resources*. GTZ and IUCN.
- Colfer C.J.P., en collaboration avec Prabhu R., Günter M., McDougall C., Miyasaka Porro N. & Porro R., 2000.- *Qui compte le plus? Evaluer le bien-être social dans la gestion durable des forêts*. Ed. française : Doumenge C., Manuels de critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts, 8. Cirad, Montpellier, France & Cifor, Bogor, Indonésie : 58 p.
- Doumenge C., Ndinga A. & Sournia G., 1994.- Chasseur ou braconnier ? Communication présentée au *Colloque national sur le braconnage, Libreville (Gabon), 24-26 novembre 1994* :6 p.
- Forests Monitor, 2001.- *La forêt prise en otage*. Forests Monitor, Cambridge, Royaume-Uni : 73 p.
- Mercoiret J., 2001.- Conception et définition d'une stratégie de communication du projet FORAFRI en 2001. *Rapport CIEPAC, Montpellier (France)* :56 p.



Sigles et abréviations

AAS	African Academy of Science (Académie africaine des sciences)
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International (Canada)
ADIE	Association pour le développement de l'Information Environnementale
AFD	Agence Française de Développement (France)
AFORNET	African Forestry Research Network (Réseau africain de recherche forestière)
ANN	Alliance Nationale pour la Nature (Congo)
ASF	Aventure Sans Frontières (Gabon)
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
AUPELF-UREF	Association des Universités Partiellement ou Entièrement de langue Française (AUPELF) – Universités des Réseaux d'Expression Française (UREF)
BAD	Banque Africaine de Développement
BEST	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (RDC)
BP	British Petroleum (Grande Bretagne)
BRAC	Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale
CARPE	Central African Regional Program for the Environment (Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale)
CARPO	WWF Central Africa Regional Programme Office (Bureau du programme régional Afrique centrale du WWF)
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEB	Compagnie Equatoriale des Bois (Gabon)
CENAREST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (Gabon)
CGIAR	Consultative Group on International Agricultural Research (Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale)
CI	Conservation International (Etats-Unis d'Amérique)
CIB	Compagnie Industrielle des Bois (Congo)
CIFOR	Center for International Forestry Research (Centre pour la recherche forestière internationale)
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (France)
CIRMF	Centre International de Recherches Médicales de Franceville (Gabon)
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species (Convention sur le commerce international des espèces menacées)
CNRF	Centre National de la Recherche Forestière (Congo)
COGEREN	Comité de Gestion des Ressources Naturelles (Congo)
COMIFAC	Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale
CORAF-Forêt	Conférence des Responsables de recherche Agronomique Africains – Réseau Forêt
CPSE	Cellule de Planification et de Suivi-Evaluation (Gabon)
CRESA	Centre régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture
DANIDA	Coopération Danoise



DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DFID	Department for International Development (Département pour le développement international; Grande Bretagne)
DGRST	Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique (Congo)
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts (Congo)
ECOFAC	Programme de conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon)
ERAIFT	Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales
FAO	United-Nations Food and Agricultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial (France)
FMI	Fonds Monétaire International
FORAFRI	Programme de capitalisation et transfert des résultats des recherches menées dans les forêts denses humides d'Afrique
FORNESSA	Forestry Research Network Sub-Saharan Africa
FRM	Forêts, Ressources, Management (France)
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature (RDC)
ICRAF	International Center for Research in Agroforestry (Centre international de recherches en agroforesterie)
IFIA	Interafrican Forest Industries Association (Association interafricaine des industries forestières)
IITA	International Institute for Tropical Agriculture (Institut international pour l'agriculture tropicale)
INAP	Instituto Nacional de Areas Protegidas (Guinée Equatoriale)
IPHAMETRA	Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (Gabon)
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (Cameroun)
IRAF	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (Gabon)
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (France)
IRET	Institut de Recherches en Ecologie Tropicale (Gabon)
IRSH	Institut de Recherches en Sciences Humaines (Gabon)
IUFRO	International Union of Forestry Research Organizations (Union internationale des instituts de recherches forestières)
LUTO	Laboratoire Universitaire des Traditions Orales (Gabon)
MAE	Ministère des Affaires Etrangères (France)
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle (France)
OAB	Organisation Africaine du Bois
OCDE	Organisation pour le Commerce et le Développement Economique
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux



OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONADEF	Office National pour le Développement des Forêts (Cameroun)
ONF	Office National des Forêts (France)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFT	Programme d'Action Forestier Tropical
PAS	Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité en Afrique centrale
PFE	Projet Forêt-Environnement (Gabon)
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIL	Promotion des Initiatives Locales (RDC)
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRGIE	Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
PSFE	Programme Sectoriel Forêt-Environnement (Cameroun, Gabon)
RAAF	Réseau Africain d'Action Forestière
RAN	Rainforest Action Network
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SNBG	Société Nationale des Bois du Gabon (Gabon)
SNR	Service National de Reboisement (Congo)
SODEFOR	Société de Développement des Forêts (Côte d'Ivoire)
SPDC	Special Programme for Developing Countries (Programme spécial pour les pays en développement)
SYNFOGA	Syndicat des Forestiers du Gabon (Gabon)
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	United-Nations Education, Science and Culture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNU/INRA	United-Nations University / Institute on Natural Ressources in Africa (Université des Nations Unies / Institut sur les ressources naturelles en Afrique)
UOB	Université Omar Bongo (Gabon)
USAID	United-States Agency for International Development (Agence des Etats Unis pour le développement international ; Etats Unis d'Amérique)
USTM	Université des Sciences et Techniques de Massuku (Gabon)
TWE	Tropical Wood and Environment (Gabon)
WCMC	World Monitoring Conservation Center (Centre mondial de surveillance de la conservation)
WCS	Wildlife Conservation Society (Etats Unis d'Amérique)
WRI	World Ressources Institute (Institut des ressources mondiales ; Etats Unis d'Amérique)
WWF	World Wide Fund for nature (Fonds mondial pour la nature)



FORAFRI

B.P. 4035 Libreville - Gabon

Tél./Fax: (241) 77 83 19

Courriel: forafri@assala.net